



Le Commissaire du gouvernement, Me Lucmane Delille, a annoncé lundi 28 janvier, la fermeture bientôt de « Kay gwo manman », (chez grosse maman), un lieu bord de mer à Mariani situé au sud de Port-au-Prince, où le sexe féminin se vend à bon marché depuis de nombreuses années.

« Ce n'est pas possible. Des humains ne doivent pas se livrer sexuellement dans de telles conditions de promiscuité. Nous allons réunir avec les responsables du Service bien-être social, les autorités municipales et d'autres instances concernées, afin de voir la possibilité de fermer définitivement ce lieu de perversion », a déclaré le chef du Parquet de Port-au-Prince.

C'est dans le cadre de la mise en exécution d'une série de mesures visant à combattre l'insécurité et la débauche dans le pays, que le commissaire Delille dit avoir visité le week-end écoulé « Kay gwo manman », accompagné des forces de l'ordre où des arrestations ont été effectuées.

L'homme de loi dit avoir déploré énergiquement les conditions dans lesquelles des centaines de

femmes de toutes les catégories dont des mineurs, vendent leur corps à vil prix dans cet endroit crasseux et de dépravation sociale.

« Il faudrait que des gens aillent voir ça de leurs yeux vus. C'est honteux. J'ai été sidéré de voir des scènes de sexe dans la boue, la saleté et la promiscuité la plus hideuse. Nous constatons des fillettes parmi les prostituées qui offrent du plaisir de la chair pour 50 gourdes. D'après ce qu'on m'a dit, il n'y a pas longtemps le prix de la passe était fixé à 25 gourdes », raconte le locataire du Parquet qui estime intolérable le fonctionnement des filles de joie en ce lieu réputé célèbre de la capitale.

Le commissaire Lucmane Delille qu'insiste sur la nécessité de mettre fin à l'utilisation de cet espace à des fins sexuelles, a fait savoir toutefois que la loi reconnaît le sexe libre, mais en même temps elle fixe les conditions dans lesquelles cela doit se faire.

« De toute façon, nous procéderons sous peu à la fermeture de [Kay gwo manman] comme nous aurons également à le faire dans d'autres endroits de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, notamment à Pétion-Ville, quoique la situation de promiscuité y soit moindre dans les bordels », laisse-t-il entendre.

Toutefois, entre l'action et le verbe, des citoyens disent attendre avec impatience la tenue de cette promesse du responsable du tribunal de Première instance de Port-au-Prince.

Alix Laroche

alix.l@hpnhaiti.com